

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLÈRE

### SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le 29 avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud JACOTTIN, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :

23/04/2026

Date d'affichage :

23/04/2026

Nombre de membres :

Afférents : 33

Présents : 31

Qui ont pris part au vote : 33

Votes :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents :** M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. OCHEM, Mme LÉTENDART, M. MAZODIER, Mme DELAS, M. BAYSSAC, Mme FRANCO, M. CABANES, Mme FERRER, M. HULOT, Mme LOURAU, M. PRADERE, Mme LACASSY-BADOC, M. PIERRE, Mme HAUSEN MIZOGUCHI, M. TALAALOUT, Mme DE BOISSEZON, M. MAUBOULES, Mme SCHIANO, M. CREDOZ, Mme CAMINADE, M. CASAS, Mme DIOP, M. CENTO, M. ESCUDÉ, Mme BOGNARD BELLOCOQ, Mme FLOUS, M. BOURSE, Mme RABEH, M. LACROUTS.

**Absents excusés :** M. DEFRASNE, Mme LABORDE.

**Pouvoirs :** M. DEFRASNE à Mme BOGNARD, Mme LABORDE à M. ESCUDÉ.

**Secrétaire de séance :** M. Julien BAYSSAC

N° 2026-04-03

### CRÉATION DES COMITÉS CONSULTATIFS THÉMATIQUES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

*RAPPORTEUR : Monsieur le Maire*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Il est proposé de créer 5 comités consultatifs thématiques :

- Jumelage
- Politique numérique
- Patrimoine et langue régionale
- Politiques de sécurités
- Égalité Femmes/Hommes

Vu les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour effectuer ces désignations,

Considérant que le Conseil municipal décide de ne pas recourir au scrutin secret, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, pour la désignation des membres des commissions municipales,

Considérant la présence d'une seule liste pour chacun des comités :

**1 - Jumelage :**

- **M. Jacques CABANES** (réfèrent)
- Mme Véronique MATHIEU-LESCLAUX
- M. Frédéric MAZODIER
- Mme Christine FERRER
- Mme Delphine LACASSY-BADOC
- Mme Lara HAUSEN MIZOGUCHI
- Mme Thérèse DE BOISSEZON
- M. Patrick MAUBOULES
- Mme Monique CAMINADE
- Mme Corinne FLOUS

**2 – Politique numérique**

- **M. Julien OCHEM** (réfèrent)
- M. Wilfried HULOT
- M. Guillaume PRADERE
- Mme Lara HAUSEN MIZOGUCHI
- M. Mohamed TALAALOUT
- M. Vincent ESCUDÉ
- Mme Corinne FLOUS
- Mme Nathalie LABORDE

**3- Patrimoine et langue régionale**

- **M. Julien BAYSSAC** (réfèrent)
- Mme Natalie FRANCO
- Mme Thérèse DE BOISSEZON
- Mme Stéphanie BOGNARD

#### 4- Politiques de sécurités

- Mme Véronique MATHIEU-LESCLAUX (réfèrent)
- Mme Natalie FRANCO
- M. Jacques CABANES
- M. Wilfried HULOT
- M. Guillaume PRADERE
- M. Robert CREDOZ
- M. Jérôme CASAS
- M. Pierre CENTO
- Mme Stéphanie BOGNARD
- M. Gilles BOURSE
- Mme Fouzia RABEH

#### 5- Égalité Femmes/Hommes

- M. Jacques CABANES (réfèrent)
- Mme Christine FERRER
- Mme Natalie FRANCO
- Mme Sylvie LOURAU
- Mme Lara HAUSEN MIZOGUCHI
- Mme Monique CAMINADE
- M. Pierre CENTO

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la liste des comités consultatifs thématiques suivants :

- Jumelage
- Politique numérique
- Patrimoine et langue régionale
- Politiques de sécurités
- Égalité Femmes/Hommes

- **PROCÈDE** au vote à main levée pour la composition des comités consultatifs thématiques.

#### Résultats du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **DÉSIGNE** les membres de chaque comité selon la composition présentée ci-dessus.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère

2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,  
les jour, mois et an que dessus  
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

**Arnaud JACOTTIN**

Délibération rendue exécutoire  
après transmission à la Préfecture le :  
Mise en ligne sur le site internet le :



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 064-216401299-20260429-2026\_04\_03-DE